

A l'attention de Mesdames, Messieurs  
les juges du Tribunal pour enfants,  
Tribunal judiciaire de Lille

La Direction territoriale de prévention et  
d'action sociale de metropole Lille

lundi 26 octobre 2020

**CONFIDENTIEL**

Concerne : situation sociale de Mme Houmba Inès et de son fils Oscar Houmba  
**Vos références :**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec respect, conviction et confiance que je vous adresse ce courrier auquel je vous demanderai d'accorder votre attention et votre empathie afin que nous parvenions à une solution humaine pour Oscar et sa maman.

Je me permets de vous adresser ce courrier pour vous exprimer les préoccupations, les questionnements et bien évidemment le désarroi d'une mère et de la professionnelle que je suis.

Chargée par le Service de Prévention de la Commune de XXXX de venir en aide aux habitants dans leurs démarches avec les institutions publiques, j'ai reçu en fin août 2020, Mme Houmba dirigée vers nos services par l'Administration centrale du fait de la grande détresse qu'elle exprimait lors des démarches de son changement d'adresse.

Si vous connaissez certainement déjà une face de la médaille, je vous demande de me donner l'opportunité de vous faire découvrir l'autre face et pour cela, je me dois de remettre en perspective tous les éléments de cette situation.

**Les faits tels que rapportés par Mme Houmba :**

Mme Houmba vit en Belgique depuis dix-sept (17) ans principalement à Anvers.

Elle a deux (2) enfants, deux (2) garçons : le 1er du nom de Arthur âgé de 12 ans et le deuxième du nom de Oscar âgé de 7 ans. Même si Arthur vit avec

son père, les deux garçons se voient régulièrement et ont un lien fraternel réel.

Selon les spécialistes et le Service Public Fédérale Affaires Sociales-personnes handicapées belge, Oscar souffre de troubles du spectre autistique. De ce fait sa scolarité est perturbée du fait que les places dans les institutions spécialisées à même de prendre efficacement en charge les enfants à besoins spécifiques sont très rares.

Mme Houmba estimant n'avoir pas les structures adéquates pour la prise en charge et l'éducation de son fils Oscar a pris la décision de s'installer à Lille en France où selon ses recherches, des institutions plus adaptées seraient disponibles. Vous conviendrez avec moi que cette démarche visait l'intérêt de l'enfant.

Une fois en France elle confie la demande d'inscription de son fils à une Assistante sociale qui ne la fera pas.

S'ensuit de graves ennuis de santé pour Madame Houmba qui nécessiteront son hospitalisation .

Malade, exténuée, seule avec un enfant à besoins spécifiques dans un pays qu'elle ne connaît finalement pas, des démarches qu'elle ne maîtrise pas et des intervenants multiples, Mme Houmba se sent perdre pied, en burn-out parental et c'est donc avec empressement qu'elle accueille la proposition de son ex compagnon de s'installer avec lui à Tours.

Mme Houmba y voit une aide non négligeable qui à ce moment est forcément la bienvenue.

Arrivés à Tour, Mme Houmba reprend les démarches pour scolariser son fils mais les choses ne se déroulent pas comme elle le souhaite et outre la difficulté de l'inscription, de graves problèmes de violences entre partenaires émaillent la relation avec son compagnon.

Le confinement intervenu en mars bloque tant les démarches d'inscription de Oscar dans une école, que leur retour sur Lille puisque la vie avec le compagnon était devenue impossible. Et Mme Houmba voulant protéger son enfant et empêcher qu'il soit témoin de violence, se résout une fois le déconfinement amorcé de retourner à Lille, et d'y inscrire Oscar.

Après ce retour effectif en juin, le CRIP : la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, la convoque à l'UTPAS (L'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale ) de XXXX.

S'ensuit un entretien en présence de Oscar qui sentant certainement la tension des adultes présents, se serait montré très agité et désagréable apportant ainsi malheureusement plus d'eau au moulin des travailleurs sociaux qui avaient déjà décidé du placement du petit garçon à l'insu de la mère pour cause de « maltraitances/ négligences». Leur acception de la maltraitance reposait sur les derniers déplacements de Mme Houmba, qu'ils estimaient être une instabilité néfaste pour Oscar. Je précise que ces éléments mis à charge de

Madame Houmba ont été pris en compte sans aucune enquête sociale, ni domiciliaire.

Suite à cet entretien, un placement de l'enfant est donc bien demandé, et obtenu et s'effectue à Lille en France.

Suite à cette conjonction d'éléments plus traumatisants les uns que les autres, sans ressources, sans aide, dépeinte comme une mauvaise mère, Mme Houmba est revenue en Belgique et est actuellement inscrite sur le territoire de la Commune de XXXX.

C'est donc suite à tous ces éléments que j'ai entamé un accompagnement social avec elle.

Le service d'aide aux victimes du Commissariat X de la zone XXXX l'a reçue.

Une assistance sociale a été mise en place.

Le mercredi 9 septembre 2020, Madame Houmba de désespoir est partie avec son fils et l'a ramené en Belgique.

Cet aspect de la situation a été géré par la Police de la zone de résidence de Mme Houmba, le Procureur du Roi et le Bureau d'assistance policière aux victimes de XXXX qui avaient demandé que Oscar passe au moins la nuit à Bruxelles afin de voir clair dans la situation avant de prendre une décision. Cela aurait permis que Oscar se repose et se rassérène un peu avant toute autre éventualité.

Mais Oscar a été reconduit nuitamment sur le lieu de placement en France sans égard pour son épuisement et le stress qui avait été le sien durant toute cette journée du mercredi 9 septembre 2020.

Beaucoup de souffrances, de tensions, de stress pour ce petit garçon et pour sa mère au point où cela en devient inhumain.

C'est donc pour cela que je vous adresse ce rapport.

**Ma demande :**

Je vous demande de bien vouloir entrer en contact avec les services protectionnels de la jeunesse en Belgique afin que Oscar soit rapatrié en Belgique où se trouve au demeurant sa place.

Pour ce faire, il me semble que vous devrez envisager de vous dessaisir de l'affaire pour la transférer à la compétence des tribunaux belges.

Les raisons qui motivent ma demande sont les suivantes :

- Oscar est belge
- la mère d'Oscar est belge
- la mère réside en Belgique et est citoyenne belge

- le frère d'Oscar vit en Belgique
- le lieu de placement est trop éloigné de la résidence de la mère que pour permettre de garder un lien mère/enfant
- les finances de la maman ne lui permettent pas d'effectuer constamment ces va et vient pour maintenir et cultiver le lien avec son enfant ;
- le placement était provisoire et peut donc être revu.

Je fais cette demande parce qu'au-delà de tout ce qui légitime le placement d'enfant, vous le savez comme moi le lien mère-enfant reste sacré et sans preuves tangibles de maltraitances/négligences, ce lien ne peut être rompu sans causer des dégâts majeurs.

Mme Houmba est seule avec un enfant à besoins spécifiques, et a dû faire face comme elle a pu mais toujours avec courage pour garder son enfant auprès d'elle. Elle n'a peut-être pas eu les aides adéquates (pourtant nombreuses en Belgique) pour l'accompagner dans cette mission difficile et a peut-être pris des décisions malheureuses mais ces éléments permettent-ils ou suffisent-ils pour justifier un placement et priver un enfant de sa mère alors que leurs rapports sont empreints d'amour et d'affection?

Je suis consciente du fait que la protection de l'enfant transcende tout mais je demande juste que cette décision transcendantale de protection de l'enfant soit prise de manière proportionnellement objective sur base d'éléments concrets, tangibles, vérifiés et vérifiables, car l'enjeu est trop important et surtout que cette protection ne justifie pas le déracinement de l'enfant.

Comprenez donc ma démarche et demandez que la compétence des cours et tribunaux de la Belgique soient rétablis et faites confiance à nos institutions pour s'occuper des citoyens belges que sont Mme Houmba et son fils.

Convaincue du fait que vous avez lu ce rapport avec attention et empathie, je reste bien entendu à votre disposition Monsieur le juge, pour toute précision et/ou information et vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Assistante Sociale  
Service de Prévention  
Administration communale XXXX